

<http://www.afpen.fr/Conseil-superieur-de-l-Audiovisuel,226.html>



Conseil supérieur de l'Audiovisuel

- Archives - Archives de " A la Une..." -



Date de mise en ligne : mercredi 4 novembre 2009

Copyright © AFPEN - Association Française des Psychologues de
l'Éducation Nationale - Tous droits réservés

Délibération n° 2008-85 du 22 juillet 2008 du Conseil supérieur de l'audiovisuel visant à protéger les enfants de moins de trois ans des effets de la télévision, en particulier des services présentés comme spécifiquement conçus pour eux.

Extraits : « ...Dans un avis du 16 avril 2008 sur l'impact des chaînes télévisées sur le tout petit enfant (0 à 3 ans), le ministère de la santé considère comme non pertinent le concept de programme de télévision adapté à l'enfant de moins de trois ans. Les fondements scientifiques sur le développement cognitif et psychique de l'enfant tendent à démontrer que les programmes de télévision spécifiquement conçus pour les très jeunes enfants ne sauraient avoir un effet bénéfique sur leur développement psychomoteur et affectif. Au contraire, les études disponibles soulignent le risque lié à la consommation d'images télévisuelles sur la naissance et le développement des processus de pensée et de l'imagination, sur l'intégration des émotions et sur le développement psychomoteur. Pour développer ses capacités physiques, psychomotrices, cognitives et affectives, l'enfant doit utiliser activement ses cinq sens et s'appuyer sur la relation avec un adulte disponible... »

Les distributeurs sont maintenant obligés de porter à la connaissance de leurs abonnés le message d'avertissement suivant : « Ceci est un message du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et du Ministère de la Santé : regarder la télévision peut freiner le développement des enfants de moins de trois ans, même lorsqu'il s'agit de chaînes qui s'adressent

spécifiquement à eux ». De la même manière, tous les supports de communication hors écran (tels que journaux des abonnés, Internet, etc.) doivent comporter cet avertissement : « Regarder la télévision, y compris les chaînes présentées comme spécifiquement conçues pour les enfants de moins de trois ans, peut entraîner chez ces derniers des troubles du développement tels que passivité, retard de langage, agitation, troubles du sommeil, troubles de la concentration et dépendance aux écrans. »

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019342258&dateTexte=>